

A.S. Lorette
8 ter, rue Choron
75009 PARIS

Paris, le 19 juin 2020

Chers Parents,

Vous trouverez, ci-joint, le programme des ateliers de **l'A.S. Lorette** pour l'année scolaire 2020-2021.

L'A.S. Lorette (Association Sportive Notre-Dame de Lorette) est un membre actif de l'école, dont l'équipe est composée **de parents bénévoles avec le support d'un coordinateur**.

L'Association propose aux enfants de l'école de participer à des **ateliers sportifs et culturels**. Animés par un intervenant extérieur, ils se déroulent **en dehors du temps scolaire** et ont lieu **au sein de l'école ou dans des salles de sport du quartier**.

Au cours de l'année scolaire qui s'achève, **34 ateliers couvrant 15 activités** différentes étaient proposés aux enfants de l'école ; plus de **200 familles ont ainsi pu inscrire leurs enfants à des ateliers et participer à la vie de l'A.S.**

Au-delà de ces ateliers, l'Association organise de nombreuses activités autour **d'événements clés de la vie de l'arrondissement et de l'école** :

- Initiation à l'escrime pour les CP-CE1
- Distribution de boissons chaudes pendant la Fête de Noël
- Tournoi des écoles (course du nombre et relais de natation avec les écoles du 9e)
- Course à l'œuf lors de la Fête de l'école
- Fête des ateliers
- Spectacle de fin d'année des ateliers

Toutes les informations importantes relatives à l'inscription et au bon déroulement des ateliers proposés par l'A.S. Lorette sont jointes dans ce dossier. **Je vous remercie de les lire attentivement**.

Comme l'an dernier, les inscriptions aux ateliers et leur règlement se font exclusivement en ligne.

Merci de vous connecter sur le site de L'A.S. Lorette : <https://ecolendlorette.com/as-lorette/> entre le lundi 24 août et le Dimanche 6 septembre 2020, délai de rigueur.

Les ateliers débuteront le lundi 28 septembre 2020 et prendront fin le vendredi 18 juin 2021.

Je vous souhaite, chers Parents, au nom de toute l'équipe de l'A.S. Lorette, de très belles vacances.

Guillaume Liger
Vice-Président

PARENTS MEMBRES ACTIFS de L'A.S. Lorette 2020/2021

Composition du bureau :	
Président (sortant):	Bernard CHANTEUX
Vice-Président :	Guillaume LIGER
Ressources Humaines :	Thibaut COURT
Trésorier et trésorier adjoint :	Fabrice MAGNE
Secrétaire :	Vanessa de GIVRY
Communication :	Marie SOUDRÉ-RICHARD
Relations OGEC / Gestion des inscriptions :	Eléonore FALTE, Mariamne MONIN, Marie SOUDRÉ-RICHARD
Événements et autres responsabilités :	
Gestion des intervenants :	Aude LANREZAC
Relation Piscine :	à confirmer
Tournoi des écoles :	Olivier BERTY, Marie PANHARD, Karine HUGUET, Brice PASCAL--SUISSE
Spectacle de fin d'année :	Sonia BONNAMOUR, Mariamne MONIN, Morgan ANGOVE, Guillaume LIGER
Fête des ateliers :	Mariamne MONIN
Course à l'œuf :	Morgan ANGOVE
Pot de Noël :	Olivier BERTY
Yearbook et Photographe en chef :	Bernard CHANTEUX, Brice PASCAL-SUISSE
Ligne de vêtements (Sweats, T-shirts, ...) :	Elisabeth TORRE-VINCENT

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Les enfants participent aux ateliers dans un esprit sportif, dans le respect des intervenants e
- L'inscription dans un atelier, notamment dans un second atelier, ne pourra être prise en compte qu'en fonction des places disponibles.
- Toute inscription aux ateliers implique un engagement d'assiduité et de ponctualité.
- Par respect et en tant que principe éducatif, une inscription vaut engagement de l'enfant à poursuivre l'activité pendant l'intégralité de l'année scolaire s'il ne présente aucun motif valable pour un arrêt en cours d'année.
- Si votre enfant est amené à cesser un atelier en cours d'année, L'A.S. Lorette ne le remboursera pas.
- Il n'est pas autorisé d'apporter et de consommer de la nourriture pendant les ateliers.
- L'A.S. Lorette ne peut pas assurer de garderie après la fin des ateliers. **L'attention est attirée sur l'indispensable ponctualité** avec laquelle les enfants non autorisés à sortir seuls des ateliers **doivent être repris en charge** par leurs parents. Tout retard répété pourra entraîner l'exclusion de l'atelier.
- **L'A.S. ne se charge jamais des accompagnements**, qui sont sous la responsabilité des parents.
- **Seul l'intervenant a une responsabilité sur les enfants. Les parents, nounous ou baby-sitters doivent attendre que l'intervenant soit présent avant de laisser leur enfant à l'atelier.**
- Un certificat médical est obligatoire pour les activités physiques et sportives.
- Pour rencontrer les intervenants, il est conseillé de leur demander un rendez-vous en fin d'atelier.
- Il n'est pas souhaitable que les parents assistent à l'activité dans la mesure où la relation entre l'intervenant et les enfants doit être privilégiée.
- Les grèves et réquisitions des établissements sportifs par la municipalité ne peuvent faire l'objet de réclamations auprès de L'A.S. Lorette, ces événements étant indépendants de notre volonté.
- Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être signalé à L'A.S. Lorette.
- L'AS Lorette se réserve la possibilité d'exclure tout enfant dont le comportement ne sera pas approprié au bon fonctionnement de l'atelier.
- Les enfants qui ont peur de l'eau et qui refusent de s'allonger dans l'eau ne pourront être admis à l'atelier piscine

Merci à tous de respecter ce règlement intérieur et de le partager avec vos enfants afin d'assurer leur sécurité et le bon fonctionnement des ateliers

ATELIERS PROPOSÉS 2020 – 2021

sous réserve de la confirmation de la mise à disposition des (salles par la Mairie de Paris)

Lundi

- Arts plastiques (Claudia KLAHR)	CP à CE2	17h - 18h	NDL
- Théâtre	CE1	17h - 18h	NDL
- Théâtre (Dominique Bonnefoy)	CM1	17h - 18h	NDL
- Théâtre	MS à GS	17h - 18h	NDL
- Eveil corporel (Mustapha MEDJEDOUB)	PS à MS	17h - 18h	NDL
- Karaté (Nicolas LETE)	CE1 à CM2	17h - 17h45	T
- Echecs 3ème année et + (Christian DERIEUX)	CE2 à CM2	17h - 18h	NDL
- Chorale (Nadine HUGONNET)	CE1 à CM2	17h - 18h	NDL
- Yoga (Alice MOLARDI)	CP à CM2	17h - 18h	T
- Judo (Jean-Pierre RENAULT)	CP/CE1	11h40 - 12h40	L

Mardi

- Echecs 1ère année (Christian DERIEUX)	CP à CE2	17h - 18h	NDL
- Théâtre (Dominique Bonnefoy)	CP	17h - 18h	NDL
- Théâtre	MS	17h - 18h	NDL
- Eveil Musical (ICM- Institut de Culture Musicale)	PS à MS	17h - 18h	NDL
- Capoeira petits	GS à CP	16h45 - 17h40	B
- Capoeira grands (Ederson GONCALVES)	CE1 à CM2	18h - 19h	TDD
- Sports co (Kenny DOSONYEE)	CM2	17h - 18h	TDD
- Judo (Jean-Pierre RENAULT)	CE2 à CM2	11h40 - 12h40	L
- Comédie musicale (ICM)	CE2 à CM2	17h - 18h	NDL

Jeudi

- Théâtre	GS	17h - 18h	NDL
- Théâtre (Dominique BONNEFOY)	CM2	17h - 18h	NDL
- Natation débutant	CP à CE2	17h - 18h	V
- Natation intermédiaire	CE1 à CM2	17h - 18h	V
- Natation perfectionnement	CE2 à CM2	17h - 18h	V
- Eveil corporel (Mustapha MEDJEDOUB)	MS à GS	17h - 18h	NDL
- Eveil musical (ICM)	MS à GS	17h - 18h	NDL

Vendredi

- Echecs 2ème année (Christian DERIEUX)	CE1 à CM2	17h - 18h	NDL
- Théâtre (Héloïse Baudu)	CE2	17h - 18h	NDL
- Arts plastiques/dessin (Claudia KLAHR)	CM1 et CM2	17h - 18h	NDL
- Natation débutant	CP à CE2	17h - 18h	V
- Natation intermédiaire	CE1 à CM2	17h - 18h	V
- Natation perfectionnement	CE2 à CM2	17h - 18h	V
- Sports Co (Nicolas LACHENAL)	CM1	17h - 18h	G
- Sports Co (Mustapha MEDJEDOUB)	CE1 et CE2	17h - 18h	TDD
- Danse débutants (Sophie CROUZIER)	GS à CP	17h - 17h45	B
- Danse initiés (Sophie CROUZIER)	CE1 à CM2	17h45 - 18h30	B

*** Tarif 246€ (inscription séparée)**

NDL = Ecole ND Lorette : 8ter rue Choron
T = Gymnase Tour d'Auvergne : 17, rue de la Tour d'Auvergne
G = Gymnase Gauguin : 35, rue Milton
L = 12 rue Hippolyte Lebas

V = Piscine Valeyre : 22, rue Rochechouart
B = Gymnase Buffault : 26, rue Buffault
TDD = Gymnase de la Tour des Dames : 14/18, rue de la Tour des Dames

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

Les inscriptions aux ateliers et leur règlement se font exclusivement en ligne, **entre le 24 août et le 6 septembre 2020, uniquement.**

Merci de vous connecter sur le site de L'A.S. Lorette à l'adresse : <https://ecolendlorette.com/as-lorette/>

- **Au-delà de cette date, le formulaire d'inscription sera fermé.**
- **Seules les inscriptions payées seront prises en compte.**
- **Toute demande de modification ou d'annulation d'un atelier sera facturée 15€.**

Le coût s'élève à **200 € (*)** par enfant et par atelier.

La cotisation annuelle à notre association est obligatoire et s'élève à 15 € par an et par famille.

Cette cotisation permet à l'A.S. Lorette de faire jouer la solidarité entre les familles, de financer et d'organiser les événements clés de la vie de l'arrondissement et de l'école. Cette cotisation sera automatiquement prélevée par l'OGEC sur la facture des frais de scolarité.

La répartition des ateliers se fera, une fois le paiement effectué :

- **Dans la limite des places disponibles pour garantir le bon fonctionnement des ateliers ;**
- **En favorisant l'ancienneté dans l'atelier, sans année de rupture ;**
- **En favorisant dans la mesure du possible un atelier par enfant ;**
- L'inscription dans un second atelier, ne pourra être prise en compte qu'en fonction des places disponibles. Il est donc important **d'inscrire vos enfants aux ateliers par ordre de priorité souhaité.**

L'attribution des ateliers sera communiquée fin septembre aux familles.

Quelques précisions :

Nous vous remercions de nous faire un courrier spécifique si vous ne souhaitez pas :

- Que votre enfant soit pris en photo lors des ateliers et événements organisés par l'A.S. Lorette ;
- Que ces photos soient publiées sur le site de l'A.S. Lorette, sur le Yearbook de l'école, soient utilisées pour la carte de vœux envoyée par l'A.S. Lorette et soient projetées/affichées lors des événements organisés par l'A.S. Lorette ou l'école.

(*) Le tarif de l'atelier judo est fixé à 246€ par enfant et par an. Les inscriptions à cet atelier se font directement auprès de l'intervenant par mail dès maintenant : jeanpierre.renault9@sfr.fr.